



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Date de convocation : 02.06.2017

Date d'affichage : 02.06.2017

Nombre de conseillers : En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

Etaient présents :

Mme ACHILLES Perle, M BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, MM BOURNERY Christian, GIRARD Benoist, Mmes LAGORCEIX Isabelle, LUCCA Nathalie, M MORIZET Patrice, Mmes PECQUET Annie, SIMONIN Patricia, VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme FLUHR Catherine donne pouvoir à M BOUCHUT Jean-Louis,
M MORASSUT Daniel donne pouvoir à Mme LAGORCEIX Isabelle.

Absents excusés :

MM ARSENDEAU Andy, BOURGHA Gérard, HOULÈS Philippe, MOREAU Philippe, SÉJOURNET Jean-Thomas.

Secrétaire de séance : M BOUCHUT Jean-Louis

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : COMPTE RENDU DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attribution consentie par la délibération n° 2014.22 du 29.04.2014 sont portées à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** l'état présenté par Monsieur le Maire,
- **PREND ACTE** de ce porter à connaissance.

OBJET : PASSATION ACCORD CADRE « MARCHÉ A BONS DE COMMANDE »

2017.21

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour la passation d'un accord cadre « Marché à bons de Commande » concernant l'amélioration et l'entretien des voiries et réseaux divers a été déclarée fructueuse.

Le rapport d'analyses des offres établi par le Cabinet d'Etude SEMAF propose de retenir l'Entreprise TP GOULARD domiciliée 92, rue Gambetta à AVON (Seine et Marne).

Monsieur le Maire au regard du rapport établi le 05 mai 2017 propose alors de retenir l'Entreprise TP GOULARD.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le rapport d'analyse des offres du cabinet SEMAF,
- **DECIDE, à l'unanimité**, d'attribuer à l'Entreprise TP GOULARD le « marché à bons de commande » concernant l'amélioration et l'entretien des voiries et réseaux divers dans le cadre d'un accord cadre,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du Marché.

OBJET : CONVENTION DECHETTERIE VERTE

2017.22

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 28 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du SIREDOM pour partie deux parcelles cadastrées G 37 et 38 pour l'implantation d'une déchetterie verte.

Le SIREDOM au regard des volumes traités et des apports sans cesse croissant a répondu favorablement à cette proposition. Monsieur le Maire présente alors une convention qui a pour objet de mettre à disposition du SIREDOM le foncier nécessaire à cet équipement.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** sa délibération n° 2017.08,
- **VALIDE, à l'unanimité**, le projet de convention proposé par le SIREDOM le 31 mai 2017
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2017

2017.23

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs communaux.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

- VU les derniers tarifs applicables, et les indices officiels d'inflation,

- DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs communaux comme suit :

TARIFS COMMUNAUX			
à compter du 1er SEPTEMBRE 2017			
NATURE du SERVICE	PRESTATION	Tarifs 2016	Tarifs 2017
CANTINE	1 repas	4,20 €	4,30 €
	1 repas PAI	1,10 €	1,15 €
GARDERIE	matin	3,40 €	3,45 €
	soir	4,50 €	4,60 €
ETUDE	Forfait mensuel	24,90 €	25,30 €
	Forfait semaine	9,90 €	10,10 €
	Soir	3,10 €	3,15 €
VENTE DE BOIS	en 0,50 mètre à Noisy livré	54,30 €	56,00 €
s/présentation de la T.H. domiciliée sur la commune			
VENTE DE MIEL	Pot de 250 g	7,00 €	4,50 €
LOCATION DE MATERIEL	1 chaise	1,20 €	1,25 €
	1 table	3,40 €	3,45 €
	1 plateau	3,00 €	3,05 €
rouleau compresseur	1/2 journée	80,00 €	81,50 €
LOCATION SALLE DES FETES	Noiséens : journée	430,00 €	440,00 €
	Noiséens : week end	640,00 €	650,00 €
	Hors commune : journée	640,00 €	700,00 €
	Hors commune : week end	960,00 €	1 000,00 €
	Caution	1 900,00 €	2 000,00 €
LOCATION SALLE DE REUNION		161,00 €	165,00 €
PHOTOCOPIES	Format A4 N/B	0,15 €	0,15 €
	Format A3 N/B	0,30 €	0,30 €
	Format A4 couleur	0,70 €	0,75 €
	Format A3 couleur	1,40 €	1,45 €
CONCESSIONS CIMETIERE	Cinquantenaire : 2 m	500,00 €	510,00 €
	4 m	1 080,00 €	1 100,00 €
	6 m	2 380,00 €	2 450,00 €
	Trentenaire : 2 m	360,00 €	370,00 €
	4 m	745,00 €	760,00 €
	6 m	1 500,00 €	1 550,00 €
	Temporaire : 2 m	180,00 €	185,00 €
	4 m	372,00 €	380,00 €
	6 m	754,00 €	770,00 €
COLOMBARIUM	15 ans	900,00 €	920,00 €
	30 ans	1 200,00 €	1 220,00 €

DISPERSION DES CENDRES		10,50 €	11,50 €
REPRODUCTION P.L.U.	P.L.U. papier	183,00 €	190,00 €
	P.L.U. numérisé	143,00 €	150,00 €
SACS PAPIER	Lot de 25 à porter	11,00 €	12,50 €
	Lot de 25 à ramasser	27,00 €	28,50 €
DROITS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC			
Etalages moins 5 m ²	pour un an	36,00 €	37,00 €
Etalages plus 5 m ²	pour un an	92,00 €	100,00 €
Véhicule vente ambulante régulier	pour un an	102,00 €	110,00 €
Autres marchands ambulants	Occasionnels par jour	11,00 €	12,00 €
Manèges, cirques	par jour	20,50 €	21,00 €
COUT HORAIRE MAIN ŒUVRE INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS			
Lundi à vendredi inclus pendant les heures de service		23,00 €	25,00 €
Lundi à vendredi inclus en dehors des heures de service (sauf de 22 h à 7 h)		25,00 €	30,00 €
Dimanche et jours fériés (sauf de 22 h à 7 h)		40,00 €	50,00 €
Tous les jours de 22 h à 7 h		90,00 €	95,00 €
COUT HORAIRE IMMOBILISATION VEHICULES OU ENGIN INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS			
Véhicules légers (P.T.C. < 3,5 tonnes)		14,00 €	15,00 €
Véhicule Poids Lourds (P.T.C. > 3,5 tonnes)		20,00 €	25,00 €
FRAIS GENERAUX INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS			
15 % montant prestations ci-dessus plafonnées à		170,00 €	180,00 €

OBJET : DISSIMULATION RESEAUX AERIENS POSE DE CANDELABRES

Rue d'Auvers

2017.24

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens et la pose de candélabres d'éclairage public, rue d'Auvers.

Le coût de ces travaux (déductions faites des participations d'E.R.D.F. et du SDESM) est estimé à 233 178 € T.T.C.

Le SDESM étant maître d'œuvre, il conviendrait de valider les conventions financières.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux ci-dessus et les modalités financières afférentes.

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

- **DEMANDE**, à l'unanimité, au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue d'Auvers.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 : Décision Modificative N° 1

2017.25

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'intégrer les dernières informations financières en procédant aux décisions modificatives suivantes :

OPERATION REELLE

Fonctionnement :

Recettes :

Compte 746 : - 150 € (Dotation Générale de Décentralisation)
Compte 7461 : + 150 € (Dotation Générale de Décentralisation)
Compte 775 : - 40 000 € (Produits des cessions d'immobilisations)

Dépenses :

Compte 739223 : - 38 000 € (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)
Compte 60623 : - 2 000 € (Alimentation)

Investissement :

Dépenses :

Compte 2151 op23 : - 300 000 € (Réseaux de voirie)
Compte 2151 HO : + 100 000 € (Réseaux de voirie)
Compte 21534 HO : + 200 000 € (Réseaux d'électrification)

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de procéder aux modification du budget primitif 2017 comme suit :

OPERATION REELLE

Fonctionnement :

Recettes :

Compte 746 : - 150 €
Compte 7461 : + 150 €
Compte 775 : - 40 000 €

Dépenses :

Compte 739223 : - 38 000 €
Compte 60623 : - 2 000 €

Investissement :

Dépenses :

Compte 2151 op23 : - 300 000 €
Compte 2151 HO : + 100 000 €
Compte 21534 HO : + 200 000 €

OBJET : DON ANTARES

2017.26

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Club d'Astronomie Antarès, au regard de sa dissolutions, a décidé de procéder à la fermeture de son compte bancaire et de verser le solde de trésorerie qui s'élève à 704,80 € à la Commune de Noisy sur Ecole siège fondateur de l'Association et qui lui a versé une subvention de fonctionnement pour soutenir son action à Noisy pendant de nombreuses années.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le courrier de Monsieur VIENNEY, ex trésorier du Club d'Astronomie Antarès,
- **ACCEPTE, à l'unanimité**, sous forme de don le solde de trésorerie du Club d'Astronomie Antarès qui s'élève à 704,80 €,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes au don précité.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

2017.27

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) demandant que le Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de M. le Maire et de M. BOUCHUT Jean-Louis, 1^{er} Maire-Adjoint,
- **VU** le courrier du 18 avril 2017 accompagnant la délibération n° 2017-27 du SDESM approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

OBJET : JURY D'ASSISES 2018

2017.28

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2018 par tirages au sort sur les listes électorales, selon le procédé utilisé depuis 1979.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé du Maire,
- **PROCÈDE**, par tirages au sort sur la liste électorale, à la désignation des 3 jurés d'assises.

Sont désignés :

- Mme CHAUVIERE épouse MEUNIER Anne
- Mme SOATHAN épouse OMARI ALAOUI Emmanuelle
- Mme LAUNAY épouse HAYS Marguerite

La séance est levée à 20 h 00

NOISY SUR ÉCOLE, le 12 juin 2017

Le Maire,



Christian BOURNERY



Publié le 20 JUIN 2017